

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 30438 du 7 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité « affaires immobilières »**

NOR : INTJ1710685S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 96451 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1634277S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2017:

Carrier Stéphane	NIGEND : 134 470	NLS : 5 311 012
Cadiou Yvon	NIGEND : 123 381	NLS : 5 244 905

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2017:

Lourmande Jean-Luc	NIGEND : 139 870	NLS : 5 272 151
Stouvenot Guy	NIGEND : 141 994	NLS : 8 000 687

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2017:

Pétard Jean-Paul	NIGEND : 140 745	NLS : 5 227 862
-------------------------	------------------	-----------------

Article 4

La décision n° 11399 du 8 février 2017 (NOR : INTJ1703967S) est retirée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,
É.-P. MOLOWA*